

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 12 JUIN 2024 : DELIBERATION N° 79

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Versement de la part Convention Territoriale Globale (CTG) de la Ville à l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) pour 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 traitant de la compétence de l'organe délibérant pour régler les affaires de la Commune,
- L.2122-21 relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment les articles :

- L.112-3 relatif à la protection de l'enfance,
- L.214-1 relatif aux règles d'accueil des enfants de moins de six ans fixés par les dispositions des articles L 2324-1 et suivants du code de la santé publique,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324 1à L.2324-4 et R.2324-1 et suivants relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu le code de la Sécurité Sociale et notamment les articles :

- L.223-1 relatif au rôle de la caisse nationale des allocations familiales,
- L.227-1 à L.227-3 relatifs aux conventions d'objectifs et de gestion comportant les engagements réciproques conclus entre l'autorité compétente de l'état et la caisse nationale des allocations familiales,
- L.263-1 relatif aux caisses d'allocations familiales qui exercent une action sanitaire et sociale en faveur de leurs ressortissants et des familles de ceux-ci dans le cadre du programme mentionné au 2° de l'article L.223-1,

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (CAF),

Vu la circulaire 2020-01 du 16 janvier 2020 relative au déploiement des Conventions territoriales globales CTG et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ),

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) 2020-2024 conclue entre la CAF du Nord, la CAMVS et l'Etat, les communes de : Aulnoye-Aymeries, Leval, Louvroil, Marpent, Maubeuge, Pont sur Sambre, Recquignies,

Vu la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM), signée le 15 avril 2022,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération n° 2622 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2020 relative à la politique Enfant-jeunesse élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Nord,

Vu les délibérations du conseil municipal du :

- 16 décembre 2020, n° 122, relative à l'autorisation de lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Nord
- 9 mars 2021 autorisant la signature des Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la CAF du Nord pour une durée de quatre années du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 :
 - ✓ n° 26 pour les prestations de service accueil de loisir (ALSH) extrascolaire et périscolaire, bonus territoire CTG ;
 - ✓ n° 27 pour les prestations de service « Lieu d'Accueil Enfants Parents » entre la Ville et la CAF concernant le LAEP « Souris verte », bonus territoire CTG ;
 - ✓ n° 28 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Les Frimousses », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG,
 - ✓ n° 29 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Les Pirouettes », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG ;
 - ✓ n° 30 pour les prestations de service unique concernant le multi accueil « Souris verte », bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus CTG ;
 - ✓ n° 31 subvention de fonctionnement « Lieu d'Accueil Enfants Parents » entre la Ville et la CAF concernant le LAEP « Souris verte », bonus territoire CTG ;
- 4 avril 2022, n°48, autorisant la signature de la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM),
- 09 juin 2023, n°74 relative au versement de la part Convention Territoriale Globale (CTG) de la Ville à l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) pour 2023

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Associations Sportives, Santé, jeunesse, Educations périscolaires, Démocratie participative, Handicap, Politique de la ville et Aînés » en date du 23 mai 2024,

Considérant que la CAF contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles,

Considérant que les délibérations du 9 mars 2021 susvisées ont autorisé Monsieur le Maire à signer les Conventions d'objectif et de financements « bonus territoire CTG » pour la période allant de 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

Que la délibération n°48 susvisée a également autorisé la signature de la Convention d'Objectifs CTG 2021-2024 entre la Ville et l'Association des Centres sociaux Maubeugeois (ACSM),

Que ladite convention conclue avec l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM) définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de la CTG pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024,

Considérant que le tableau des actions de l'ACSM ci-joint fait état d'une part communale de 85 348,36 € pour l'année 2024.

Considérant que cette somme est inscrite au budget.

Considérant qu'au regard des activités proposées pour 2024 par l'ACSM, la ville propose le versement de la subvention CTG

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

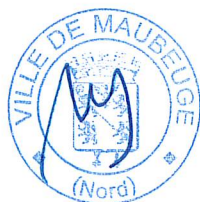
- Accorde la subvention d'un montant de 85 348,36 € pour l'année 2024 à l'ACSM
- Autorise son versement

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :



BILAN DES ACTIONS N-1 ET MONTANT PRÉVISIONNEL POUR 2024 DANS LE CADRE DE LA CTG

Table with columns: STRUCTURE, PROVINCES FRANÇAISES, ÉPINETTE, FRATERNITÉ, Total ville. Includes sub-headers for ACTION, LAEP, Ludothèque, ALSH3-6 Extra, ALSH 3-6 mercredi, etc. Contains financial data and descriptive text for various actions.